





13/3
CONDITIONS.

1. Tous les coupons qui sont reliés dans cette couverture sont émis par Tress, Clegg & Son, en leur qualité d'Agents seulement, à la condition expresse qu'ils ne seront en aucun cas tenus responsables de toute blessure, dommage, perte, accident, retard ou irrégularité, qui pourraient être occasionnés par les agents de la Compagnie ou de toute personne chargée du transport du client, soit par toute autre personne intéressée à l'émission ou à la vente des billets pour lesquels les coupons inclus ont été respectivement émis, soit pour toute autre cause quelle qu'elle soit, de transport, etc. seraient, le cas échéant, soumis aux lois du pays où le véhicule, etc. aurait été fourni.
2. Le livret est inaccessible. Avant de commencer son voyage, le titulaire doit apposer sa signature ou l'encre ou au crayon chinois, sur la couverture extérieure. Le personnel peut demander au titulaire de déverrouiller le livret et de l'apposé sur le verso, et, si aucune signature n'y figure, il doit l'inviter à réparer immédiatement l'omission. Tout livret utilisé inutilement est refusé et le porteur considéré comme voyageur sans billet.
3. Chaque coupon doit être complété comme suit, à titre de contrat distinct, par ou pour le compte de la compagnie, ou de la personne à qui il porte le nom.
4. Les coupons renfermés dans cette couverture sont valables pour l'itinéraire indiqué et par tous les trains courtant des voitures de la classe à laquelle ces coupons donnent droit.
5. Pour l'utilisation des trains directs, de la Suisse et de l'Allemagne, il faut de payer la surtaxe respective, à moins que le coupon pour le parcours entrant en jeu ne porte l'inscription : "Ainsi valable dans les trains directs," ou que des coupons spéciaux de suppléments pour trains directs soient utilisés. Il faut également pour les parcours effectués en train direct, En France pour emprunter certains Express le paiement des suppléments les plus élevés et les plus minimes exigés (voir l'Indicateur des Chemins de Fer de France). Les voyageurs en Wagons-Lits doivent payer les suppléments correspondants.
6. Les coupons doivent être présentés à toute compagnie d'embarquement des compagnies et les voyageurs doivent s'assurer qu'on ne leur refuse que le coupon concernant le parcours qui est effectué par eux.
7. La couverture sans les coupons ou les coupons incomplets n'a pas d'autre valeur.
8. Lorsqu'ils font enregistrer leurs bagages, les voyageurs qui ont à passer une douane doivent prendre bonne note qu'il leur est absolument nécessaire de voyager dans le train par lequel ils font leur voyage et d'ajuster à la vigueur la douane.
9. Chaque coupon délivré est soumis aux conditions imprimées et aux lois et règlements figurant dans les indicateurs, affiches, programmes et autres avis de la compagnie, ou de la personne dont le nom figure sur le coupon.

